

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif au règlement (CEE) n° 3904/86 de la Commission, du 22 décembre 1986, modifiant le règlement (CEE) n° 1057/86 en ce qui concerne les montants compensatoires monétaires applicables à certaines viandes bovines d'intervention destinées à l'exportation**

*(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 364 du 23 décembre 1986.)*

À la page 15 article 1<sup>er</sup>, le point 2 se lit comme suit :

• 2) La note 9 en bas de page est rédigée comme suit :

“(9) Les montants sont multipliés par un coefficient de 0,2 lorsque les produits correspondants sont vendus dans le cadre du règlement (CEE) n° 3905/86 de la Commission (1).”

(1) JO n° L 364 du 23. 12. 1986, p. 17. »

---